

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 6 novembre 2020

CP2020_11_6
id. 5418

Le 6 novembre 2020, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. WEILL

Sont représentés :

M. BESIERS (pouvoir à M. HEBRARD), M. HENRYOT (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Sont absents :

Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**CENTRES LOCAUX D'INFORMATION ET DE COORDINATION
GÉRONTOLOGIQUE (CLIC)
AVENANTS À LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

Par délibération en date du 15 novembre 2005, l'Assemblée départementale a été amenée à définir une organisation relative à la politique de coordination gérontologique et a confirmé l'agrément :

- du CLIC du Grand Montauban Communauté d'Agglomération,
- du CLIC du CIAS des Deux Rives,
- du CLIC AVERTIIR de la Mutualité Française-union départementale de Tarn-et-Garonne,

labellisés sur le territoire départemental. Elle a également décidé que la dotation globale annuelle allouée aux CLIC serait limitée chaque année à la dotation transférée par l'État.

Le 16 octobre 2006, la commission permanente a approuvé la convention de partenariat à intervenir entre les 3 CLIC et le Conseil Général, finalisant et précisant les modalités de financement au vu du montant définitif des fonds transférés par l'État à savoir 106 993 € soit 35 664,33 € pour chacun des 3 CLIC correspondant à la dotation de l'exercice 2005.

Lors du vote du budget primitif 2020, l'Assemblée départementale a décidé d'inscrire un crédit de 106 993 € correspondant à la subvention allouée par l'État.

Aussi, conformément à ces délibérations et au vu des rapports d'activité produits, il est proposé d'allouer à chacun des 3 CLIC, la somme de 35 664,33 € correspondant à la dotation de l'État de l'exercice 2020.

- autorisation d'engagement.....	106 993,00 €
- engagés à ce jour	0,00 €
- engagement à la présente commission	106 992,99 €
- reliquat	0,01 €

Par ailleurs, le Département de Tarn-et-Garonne a adopté son schéma gérontologique 2017/2021 le 13 mars 2018.

L'un de ses axes stratégiques cible la coordination gérontologique ; les territoires et les modalités d'intervention de ces structures seront amenés à être révisés dans le cadre de la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 13 mars 2018 adoptant le schéma gérontologique départemental 2017/2021,

Vu les conventions de partenariat signées le 20 octobre 2006 respectivement avec la CLIC du Grand Montauban communauté d'agglomération, la CLIC du centre communal d'actions sociales des Deux Rives et la CLIC Avertiir de la Mutualité française-union départementale de Tarn-et-Garonne,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'attribution à chacun des trois centres locaux d'information et de coordination précités, d'une subvention départementale individuelle de 35 664,33 € pour l'exercice 2020, soit un total de 106 992,99 € prélevé sur l'article 657417, sous-fonction 538 du budget départemental ;
- Approuve à cet effet les avenants n° 15 aux 3 conventions de partenariat signées le 20 octobre 2006 entre le Département et les centres locaux d'information et de coordination tels que ci-annexés ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, lesdits avenants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC